

le 2 septembre 2021

## LA VIE EN FRATERNITÉ ET LA VACCINATION COVID-19

### OBJECTIF

Fournir des directives aux fraternités en ce qui concerne la participation des sœurs et frères vaccinés et non vaccinés aux réunions, chapitres et événements des fraternités.

### CONTEXTE

1. Une grande partie des Franciscains séculiers du Canada sont des personnes âgées et sont considérés comme vulnérables sur le plan de la santé.
2. Beaucoup des Franciscains séculiers âgés, sinon la plupart, ont choisi de se faire vacciner pour protéger leur propre santé ainsi que celle des personnes avec lesquelles ils sont en contact, en particulier les membres de leurs familles qui ne sont pas vaccinés (par exemple, les enfants de moins de 12 ans).
3. Bien que ces personnes âgées soient vaccinées, elles peuvent toujours contracter le virus si elles entrent en contact avec une personne porteuse du virus.
4. Souvent, ces personnes âgées sont aussi des grands-parents dont les petits-enfants ont moins de 12 ans et ne sont pas vaccinés. Ils ont peur d'être exposés au virus COVID-19 et de le transmettre à leurs petits-enfants non vaccinés.
5. Les membres des fraternités ont exprimé/expriment leur inquiétude à l'idée d'assister aux réunions et aux événements en personne qui les placeraient dans le même espace que d'autres personnes non vaccinées. Par conséquent, certains refusent de participer aux réunions et aux événements des fraternités.
6. Des demandes ont été soumise au Ministre national et au Conseil national en ce qui concerne ce sujet.

### SITUATION ACTUELLE

1. Les vaccins sauvent des millions de vies chaque année. Ils agissent en entraînant et en préparant les défenses naturelles de l'organisme (le système immunitaire) pour leur permettre de reconnaître et de combattre les virus et bactéries ciblés par les vaccins. Une fois vacciné, si l'organisme se trouve ensuite exposé à ces agents pathogènes, il sera capable de les détruire immédiatement et de prévenir ainsi la maladie. Les vaccins contre la COVID-19 sont sans risque pour la plupart des personnes âgées de 18 ans et plus, y compris celles atteintes d'affections déjà existantes, de quelque nature qu'elles soient, notamment les maladies auto-immunes. La vaccination réduit le risque de tomber gravement malade et de mourir du COVID-19. (Organisation mondiale de la santé, "Conseils au public sur la COVID-19 : se faire vacciner")

De plus, Santé Canada a autorisé les vaccins Pfizer et Moderna pour les jeunes de 12 ans et plus ; les personnes âgées de 12 à 17 ans peuvent recevoir le même calendrier de 2 doses que celui recommandé pour les adultes. À l'heure actuelle, aucun vaccin COVID-19 n'a été approuvé pour les enfants de moins de 12 ans au Canada.

(Gouvernement du Canada, " Vaccins pour enfants : COVID-19 ")

2. Les statistiques démographiques montrent que les vaccins sont efficaces pour prévenir la contraction et la propagation du virus COVID-19. Depuis le début de la campagne de vaccination au Canada, le 14 décembre 2020, Santé Canada a signalé que 99 % de tous les cas de COVID-19 signalés concernaient des personnes non vaccinées, c'est-à-dire que moins de 1 % de tous les cas de COVID-19 concernaient des personnes qui avaient été doublement vaccinées. La vaccination fonctionne.

(Gouvernement du Canada, "Mise à jour quotidienne sur l'épidémiologie de la COVID-19", 27 août 2021)

3. Un certain nombre de provinces canadiennes sont en train de mettre en œuvre des protocoles qui exigeront une preuve de vaccination pour accéder/participer à certains lieux (appelés par différents noms, notamment passeports ou certificats). Par exemple, le 23 août 2021, la Colombie-Britannique a annoncé qu'elle exigerait une "preuve de vaccination" pour assister à certains événements sociaux et rassemblements organisés à l'intérieur, comme des "réunions et des ateliers". À l'heure actuelle, des passeports similaires sont envisagés ou ont déjà été mis en place en Ontario, au Québec et au Manitoba. Selon Statistique Canada, ces quatre provinces représentent près de 80 % de la population du Canada.

4. Le pape François a joint sa voix à celles des évêques de toute l'Amérique du Nord et du Sud pour exhorter les gens à se faire vacciner contre le COVID-19. Le pape François a poursuivi en disant que se faire vacciner contre le Covid est un "acte d'amour". Aider les autres à faire de même, a-t-il dit, est également un acte d'amour.

(Nouvelles du Vatican, 18 août 2021)

Plus tôt, le Vatican avait également précisé que l'utilisation des vaccins COVID-19 est "moralement acceptable" et que "toutes les vaccinations reconnues comme cliniquement sûres et efficaces peuvent être utilisées en bonne conscience."

(Nouvelles du Vatican, 21 décembre 2020)

5. Il est reconnu que chacun a le droit de choisir d'être vacciné ou de rester non vacciné contre le virus COVID-19. Aucun jugement n'est porté sur le choix d'un individu. Cependant, comme pour tous les choix, il y a des conséquences aux choix effectués. Comme on peut l'observer dans le monde séculier, choisir d'être vacciné permettra une plus grande liberté de se réunir dans certains lieux et événements, et de voyager. Choisir de ne pas se faire vacciner limitera certaines de ces libertés. De même, pour l'Ordre Franciscain Séculier, il y a des conséquences à être vacciné et à ne pas être vacciné.

## **DIRECTIVE**

Alors que la pandémie de COVID-19 se poursuit au Canada, les Franciscains séculiers sont priés de se conformer à tous les protocoles élaborés par les gouvernements provinciaux et les autorités de santé publique, ainsi qu'à ceux de leurs diocèses respectifs. En outre, la directive suivante s'applique à toutes les fraternités franciscaines séculières du Canada :

1. À partir du 1er octobre 2021, seuls les Franciscains séculiers qui sont doublement vaccinés peuvent assister et participer aux réunions, chapitres et événements de la fraternité.
2. Toutes les fraternités doivent s'efforcer d'accommoder les Franciscains séculiers non vaccinés afin qu'ils puissent continuer à participer à la vie de la fraternité (par exemple en se joignant aux réunions via Zoom ou par téléphone, en donnant leur avis ou en obtenant un feedback par e-mail ou par écrit, en se mettant à jour par les bulletins d'information, etc.)
3. Les Franciscains séculiers qui se rendent dans les fraternités pour présider aux élections des chapitres doivent également être doublement vaccinés.
4. Ces directives seront en place pendant six mois, à quel moment elles seront réévaluées pour déterminer si elles doivent continuer à être en place.